



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**N25**

16 AVRIL 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
MARYLISE LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

## CRISE DU CORONAVIRUS

### Ne laisser personne au bord du chemin !

Depuis le début de la crise sanitaire, nombre de travailleurs voient leur quotidien bouleversé avec les mesures de confinement. Des premières mesures exceptionnelles - telles que le renforcement et l'élargissement du dispositif d'activité partielle ou encore la prolongation des allocations chômage pour les demandeurs d'emploi en fin de droits - ont été prises afin de prévenir les licenciements, sécuriser les travailleurs et soutenir l'activité économique. Mais certains foyers ont vu diminuer fortement leurs ressources.

L'annonce du versement d'une aide exceptionnelle aux ménages les plus modestes et la publication d'un nouveau décret sur l'assurance chômage, apportent **de nouvelles réponses aux personnes les plus en difficulté.**

**Ce sont des avancées positives qui répondent à certaines situations de précarité, pointées par la CFDT.**

Ainsi, la dégressivité des allocations pour certains demandeurs d'emploi est retardée et les **conditions de prise en charge** par le régime d'assurance chômage de certaines situations de **démissionnaires sont élargies. Ces mesures répondent aux alertes faites régulièrement par la CFDT dans le cadre du comité de suivi de la crise Unédic/gouvernement.** La CFDT, ainsi que l'ensemble des acteurs sociaux, demeure pleinement engagée dans la gouvernance du régime afin que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier dans les meilleures conditions des versements des droits.

**Le versement d'une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants répond également à une demande de la CFDT, portée avec un ensemble d'associations réunies au sein du collectif Alerte.** Cette aide va permettre de soutenir les foyers fortement impactés par une hausse de la facture alimentaire : les familles les plus modestes, les allocataires du RSA, de l'ASS, ou de l'allocation logement. **Néanmoins, une très grande majorité de jeunes n'en sera pas bénéficiaire, notamment les jeunes les plus précaires de moins de 25 ans : il faut qu'ils puissent eux aussi bénéficier de cette aide.**

**La CFDT poursuivra son action, avec les associations, pour que personne ne reste au bord du chemin.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante